
Compte-rendu Conseil communautaire du 6 Février 2017

Délégués titulaires : NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, ROUILLARD François, VAUDET Déborah, FORMET Thierry, LENEL Marcel, SOUMILLON Gilles, QUEVAUVILLERS Louis, VAN DYCKE Roseline, HEBERT Thierry, DE CALONNE Roland, DESBIENDRAS Alain, THIVERNY François, DUPUIS Éric, MICHEL Géraldine, IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques, BLEYAERT Joseph, POIRE Jean-Paul, DUTITRE Philippe, GUILBERT Jackie, LESUR Alain, BOULENGER Annie, STOTER Jean-Jacques, BOUCRY Firmin, DUMEIGE Yannick, ROBITAILLE Pierre, BAYART Dominique, DE PALMAERT Yolaine, BOHIN Pascal, VAN OOTEGHEM Clarisse, MOYENS Jean-Pierre, LACHEREZ Guy, CHOPIN Jean-Pierre, DE MONCLIN Arnaud, LOUIS Claude, DE SAINT GERMAIN Lyliane, BOUDERNEL Gilles, LOUART Usmée, CHELLE-POIRE Sabine, DUBOIS Jean, FURGEROT Christian, ROUZAUD Jean-Marie, DUFOUR Guy, DUBOS Philippe, LEFEVRE André, RICOURT Jean-Pierre, DUCROCQ Sylvie, MAGNIER Ambre, CALIPPE Alain, GAMBIER Mariel, DESFOSSÉS Alain, FACQUET Agnès, GOETHALS Eddy, LOUVARD Annie, VASSEUR Dany, BODERAU Etienne, VAQUER Florence, FROIDURE James, SINOQUET Céline, DEMAREST Vincent, DOINEL Richard, LAROCHE Denis, LEFEUVRE Jannick, BOSREDON Philippe, DESPREAUX Xavier, GLORIEUX Gérard, ESCARD Marie-Elisabeth, DE BEAUFORT Jean, AVET Hubert, DE WAZIERS Isabelle, MICHAUX Colette, MOUTON Valérie, MARGRY Jean-Pierre, NOPPE Robert, DENEUX Gérard, GERAUX Christophe, CHARBONNIER Sylvain, COSETTE Jean-Paul, WATTEZ Aubert, TURLOT Jean-Marie, MAGNIER Dominique, MOREL Claude, DEMARQUET Jean-Pierre, D'HOINE Catherine, BOUTHORS Didier, BLAMPOIX Christophe, DANCOURT Daniel, QUILLEN T Jean-Claude, JANDOS Rodolphe, SAELENS Willy, MANACH Sylvain, LESENNE Alain, LECLERE Jean-Claude, PERONNE Michèle, MATHON Christine, FAUQUEMBERGUE Martine, DELAIRE Rose-France, TRABOUILLET Romuald, AUZOU Emmanuel, D'HAILLECOURT Bernard, DE L'EPINE Audouin, SNAUWAERT Jean-Marie, LABESSE Jean-Marc, GAILLET Gérard, GANDON Jean-Claude, CAUX Gaël, VILTART Vincent, BAZIN Jacques, HOUAS Jean-Claude, BAUDEN Jean-Philippe, DESMAREST Gérard, LEROY Loïc, DELHOMELLE Béatrice, MAGNIER Patrick, CALIPPE Sylviane, HESSE Hervé, MORAIN Bernard, MARSEILLE Frédéric, PORTOIS Nicolas, MEERSCHMAN Guy, LENGLET Xavier, DANCOURT Davide, WATELAIN Philippe, HETROY Maxime, MARIAGE Bruno, ROSAN Yves.

Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires : PRAT Philippe (suppléant de DALLERY Philippe), CURIE Hubert (suppléant de CELISSE Gérard), PRUVOST Patrick (suppléant de BON Linda), PERTRISSARD Lucette (suppléante de DOINEL Michel), BOUTON Pascal (suppléant de PERIMONY Yves), POUSSIN Jean-Pierre (suppléant de COCQ Philippe), VASSEUR Céline (suppléante de CORDIER Michel).

Délégué titulaire ayant donné pouvoir : LEDAIN Rose-Marie (pouvoir à DELAIRE Rose-France), LECLERCQ Geneviève (pouvoir à D'HAILLECOURT Bernard, NOUGEIN Laurence (pouvoir à LABESSE Jean-Marc).

Etaient absents ou excusés : CORNIQUET Jean-François, BIGNON Jean-Paul, HENQUENET Xavier, BEAUCOURT Roger, TEN Alexis, GUILBERT Joël, DOMART Alain, MORARD Jérémie, BLAREL Marc, LOMBAREY Michèle, NORMAND Lionel, DEWAELE Marc.

Secrétaire de séance : Gérard GLORIEUX

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu du conseil communautaire du Contynois du 22 décembre 2016
2. Approbation du compte-rendu du conseil communautaire de la CCRO du 23 décembre 2016
3. Approbation du compte-rendu du conseil communautaire de la CCSOA du 21 décembre 2016
4. Approbation du compte-rendu du conseil communautaire de la CC2SO du 20 janvier 2017
5. Création des commissions thématiques
6. Détermination du nombre de membres par commission
7. Constitution des commissions
8. Constitution de la Commission d'Appel d'Offres
9. Constitution de la commission intercommunale pour l'accessibilité

10. Election des délégués au Syndicat Mixte de Pays du Grand Amiénois et à l'Agence de Développement d'Urbanisme du Grand Amiénois (ADUGA)
11. Election des délégués à Somme Numérique
12. Election des délégués à l'AMEVA
13. Election des représentants à l'EPISSOS
14. Election des délégués à la Mission Locale Insertion Formation Emploi (MLIFE)
15. Election des représentants à TRINOVAL
16. Election des délégués au syndicat mixte d'Aménagement de l'ancienne voie ferrée Longpré/Airaines/Oisemont.
17. Election des délégués au Syndicat Mixte Baie Somme 3 Vallées pour la seule compétence préfiguration du PNR (commune de RAMBURES)
18. Election des délégués au Syndicat Mixte Championnat d'Attelage de Conty
19. Election des délégués au Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la rivière du Liger
20. Election des délégués au Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vallée de l'Airaines
21. Election des délégués au SISCO d'Airaines.
22. Election des délégués au SISCO de Fluy-Revelles
23. Election des délégués au SISCO des Noisettes
24. Election des délégués au SIVOS de Pissy
25. Election des délégués au SISCO du Bosquel
26. Election d'un représentant au Conseil d'Administration du Collège de CONTY
27. Election d'un délégué à la commission consultative paritaire de la FDE 80
28. Délégation de pouvoir du conseil communautaire au Président
29. Délégation de pouvoir du conseil communautaire au Bureau
30. Indemnités de l'exécutif
31. Indemnités du Receveur
32. Création d'emplois fonctionnels
33. Création d'emploi
34. Augmentation de la durée hebdomadaire de travail d'un agent
35. Mobilité : tarification des minibus 9 places
36. Tarif des ACM (Accueil Collectif de Mineurs)
37. Développement économique : intervention de la CC2SO au titre du FEADER
38. Approbation du PLU de la commune de Quevauvillers
39. Convention entre la Préfecture et la CC2SO pour la transmission électronique des actes au représentant de l'Etat.
40. Logo de la CC2SO
41. Lieu du prochain Conseil Communautaire.
42. Questions diverses.

Le Conseil Communautaire Somme Sud-Ouest s'est réuni le Lundi 6 février 2017 à 18 h 30 en la Maison des Jeunes d'Hornoy-le-Bourg.

Monsieur le Président remercie la commune d'Hornoy-le-Bourg pour son accueil. Chaque personne quittant la séance est priée de signaler son départ et de rendre son boîtier électronique ou de le remettre à son suppléant s'il est présent.

Le Président s'enquiert des candidatures au poste de secrétaire de séance.

Monsieur GLORIEUX Gérard, commune du Bosquel, présente sa candidature.

Le Président propose de voter sur cette candidature.

Le Conseil communautaire unanime après en avoir délibéré, approuve la nomination de Gérard GLORIEUX comme secrétaire de séance.

Le Président indique que 135 votants sont réunis à la présente séance et il propose de procéder à un test des boîtiers électroniques.

Les questions suivantes ont été examinées :

1. Modification de l'ordre du jour de la séance : ajout de deux points supplémentaires à l'ordre du jour de la séance.

Le Conseil communautaire unanime après en avoir délibéré, autorise le Président à inscrire deux points supplémentaires à l'ordre du jour de la séance.

2. Approbation du compte-rendu du conseil communautaire du Contynois du 22 décembre 2016
Alain Desfosses, Président, demande à l'Assemblée de se prononcer sur le compte-rendu du Conseil Communautaire du Contynois du 22 décembre 2016.

En l'absence de questions, le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire par 119 voix POUR, 16 ABSTENTIONS (BAILLEUL Dominique, VAUDET Déborah, FORMET Thierry, DUPUIS Éric, CURIE Hubert, FURGEROT Christian, LOUVART Annie, VASSEUR Dany, SINOQUET Céline, DEMAREST Vincent, CHARBONNIER Sylvain, MOREL Claude, DUMONT Marielle, HOUAS Jean-Claude, CALIPPE Sylviane, DANCOURT David), approuve le compte-rendu du Conseil Communautaire du Contynois du 22 décembre 2016.

3. Approbation du compte-rendu du conseil communautaire de la CCRO du 23 décembre 2016
→ Point reporté au prochain Conseil Communautaire.

4. Approbation du compte-rendu du conseil communautaire de la CCSOA du 21 décembre 2016
Alain Desfosses, Président, demande à l'Assemblée de se prononcer sur le compte-rendu du Conseil Communautaire de la CCSOA du 21 décembre 2016.

En l'absence de questions, le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire par 123 voix POUR, 11 ABSTENTIONS (LACHEREZ Guy, DUBOIS Jean, MARGRY Jean-Pierre, WATTEZ Aubert, MOREL Claude, DUMONT Marielle, LESENNE Alain, FAUQUEMBERGUE Martine, HOUAS Jean-Claude, MAGNIER Patrick, DANCOURT David) et 1 bulletin blanc ou ne contenant pas une désignation suffisante, approuve le compte-rendu du Conseil Communautaire de la CCSOA du 21 décembre 2016.

5. Approbation du compte-rendu du conseil communautaire de la CC2SO du 20 janvier 2017
Monsieur STOTER Jean-Jacques, commune de Briquemessnil-Floxicourt, demande de corriger la faute d'orthographe sur le prénom de Mme PERONNE et il demande que dans le compte rendu de l'élection du nombre de membres du bureau (20 janvier 2017) il soit indiqué que 3 personnes n'ont pas pris part au vote.

Sylvain CHARBONNIER, commune de Molliens-Dreuil, relève une coquille dans la transcription de son discours : en réalité il proposait de passer de 10 à 20 mégawatts.

En l'absence de nouvelles remarques, le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire par 131 voix POUR, 3 ABSTENTIONS (BOULENGER Annie, DUMONT Marielle, DANCOURT David) et 1 bulletin blanc ou ne contenant pas une désignation suffisante, approuve le compte-rendu du Conseil Communautaire de la CC2SO du 20 janvier 2017.

6. Création des commissions thématiques

Le Président indique que les délégations accordées aux vice-présidents sont les suivantes :

- Finances – Isabelle de WAZIERS
- Voirie : Joseph BLEYAERT, Jean-Claude GANDON.
- Urbanisme : Jannick LEFEUVRE associé de Dominique MAGNIER, Xavier LENGLET, Joseph BLEYAERT.
- Scolaire : Jannick LEFEUVRE, Mariel GAMBIER, Clarisse VAN OOTEGHEM.
- Tourisme : Pascal BOHIN

- Communication : François ROUILLARD
- Culture : Rose-France DELAIRE
- Equipements sportifs : François THIVERNY
- Bien Vieillir :
 - Sous-commission « Social » : Marc DEWAELE et Catherine D'HOINE
 - Sous-commission « Mobilité » : Marc DEWALE et Isabelle de WAZIERS.
- Aménagement de l'espace et Prospective : Jean-Jacques STOTER
- Gestion du patrimoine : Thierry HEBERT
- Petite Enfance : James FROIDURE
- Enfance Jeunesse : Valérie MOUTON
- Habitat : Sylvain MANACH
- SPANC – Erosion – Ruissellement : Dominique MAGNIER
- Développement Economique : Alain DESFOSSÉS
- Commission Intercommunale pour l'accessibilité

Le Président précise que Xavier LENGLET, commune de Vergies, travaillera en binôme avec Isabelle de WAZIERS, commune de Lignières-en-Vimeu, sur les finances.

Loïc LEROY, commune de Saulchoy-sous-Poix, demande ce que couvre la commission Aménagement de l'espace et prospective.

Jean-Jacques STOTER répond que cette commission s'intéresse à l'aménagement de l'espace de la communauté (éolien entre autres) et à la prospective puisque la NOTRE invite la communauté à réfléchir à des compétences qu'elle n'a pas encore.

Par ailleurs, le Président précise qu'il présidera la commission intercommunale pour l'accessibilité.

Après avoir ouï l'exposé de son Président et en avoir délibéré, le Conseil communautaire par 133 voix POUR, 1 ABSTENTION (DUMONT Marielle) et 2 bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante, décide de créer les commissions ci-dessus.

7. Détermination du nombre de membres par commission

Le Président rappelle que les vice-présidents se trouvent systématiquement invités à l'ensemble des commissions, libre à eux d'y participer ou pas.

Par ailleurs, il propose que les commissions soient constituées de 3 représentants par secteur (Conty, Hornoy-le-Bourg, Molliens-Dreuil, Oisemont et Poix-de-Picardie), soit 15 personnes. La commission accessibilité est constituée de deux représentants par secteur.

Il est rappelé que les commissions PLUI sont reconduites dans chaque intercommunalité ; si certains de leurs membres ne souhaitent pas se représenter, ils sont invités à le faire savoir afin que leur remplacement soit envisagé.

Le Conseil Communautaire par 128 voix POUR, 2 voix CONTRE (QUEVAUVILLERS Louis et GAMBIER Mariel), 3 ABSTENTIONS (PRAT Philippe, CHARBONNIER Sylvain et DANCOURT David) et 4 bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante, décide de fixer à 15 le nombre de membres par commission.

Le Président invite à faire une suspension de séance.

Le Président indique que les commissions se réuniront toujours au siège de la CC2SO à 18h. Il présente les dates de réunion des commissions à venir pour l'élaboration du budget primitif.

Il indique par ailleurs que pour la CCSOA les anciens délégués participeront aux prochains conseils d'école.

Le Président rappelle qu'en commission le titulaire ne peut pas se faire remplacer par son suppléant.

Vincent DEMARET, commune d'Hornoy-le-Bourg, demande si cette règle est d'ordre statutaire.

Le Président répond par l'affirmative.

Serge ZACHAREWICZ confirme. Il rappelle que, selon les termes du Code général des collectivités territoriales, les délégués titulaires siègent au sein des commissions.

Le Président ajoute qu'il serait possible de modifier le règlement intérieur de la CC2SO sur ce point. Il propose d'étudier cette question lors de la prochaine réunion du Conseil communautaire.

Il propose de voter à main levée sur le principe de cette modification du règlement intérieur.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte de modifier le règlement intérieur sur ce point.

Loïc LEROY, commune de Saulchoy-sous-Poix, demande si les membres de la commission Urbanisme sont déjà désignés. En effet, Alain LESUR, commune de Blangy-sous-Poix, membre de sa commission PLUi, souhaite ne pas être reconduit et il se propose pour le remplacer.

Le Président répond que les commissions PLUi sont reconduites mais qu'il est possible de procéder à des remplacements.

Sylvain CHARBONNIER, commune de Molliens-Dreuil, propose de prévoir la création d'un CCIAS ou une autre condition nécessaire et suffisante pour obtenir le bonus de subvention du conseil départemental. Dans cet objectif, les conseillers départementaux de la CC2SO pourraient expliquer la marche à suivre. Le conseil départemental abonderait de 400 000 euros le budget de la CC2SO si cette dernière remplissait 3 critères : programme culturel (condition remplie), services à la personne (condition remplie) et insertion.

Isabelle de WAZIERS, commune de Lignières-en-Vimeu, explique que la condition liée à l'insertion prévoit que chaque territoire emploie 1 % du nombre de personnes touchant le RSA ; d'après des simulations effectuées, il manquerait à peine 2 à 3 personnes. Cette condition est déjà presque remplie, alors que la création d'un CCIAS serait assez compliquée. Grâce à sa politique en matière de culture, de services à domicile et d'insertion, la CC2SO est très près de remplir les trois critères.

Le Président ajoute que la préfecture a demandé à la CC2SO de créer un CIAS pour la MARPA. Ce sujet sera débattu en commission sociale.

Pascal BOHIN, commune de Conty, explique que cette politique permettra à la CC2SO de mobiliser une enveloppe fixe représentant 70 % de 1,4 million d'euros, soit une somme de 1 million d'euros au-delà de laquelle il sera possible de mobiliser 1,4 million d'euros si les 3 conditions ci-dessus sont remplies, dans le cadre d'un partenariat entre l'intercommunalité et les communes, comme ce fut le cas dans le CIDT. Cette politique sera prochainement présentée dans les différents territoires des nouvelles intercommunalités à partir du mois de février ou mars.

8. Constitution des commissions

8.1. Commission « Finances ».

TRABOUILLET Romuald	DESBIENDRAS Alain	GAILLET Gérard	de BEAUFORT Jean	de MONCLIIN Arnaud
DEMARQUET Jean- Pierre	MICHAUX Colette	CHARBONNIER Sylvain	BAUDEN Jean-Philippe	PERONNE Michèle
ROBITAILLE Pierre	HESSE Hervé	SNAUWAERT Jean- Marie	QUEVAUVILLERS Louis	MARGRY Jean-Pierre

Le Président demande s'il y a d'autres candidats.

En l'absence de questions, le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire par 135 voix POUR et 2 bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante, élit les délégués ci-dessus pour siéger au sein de la commission « Finances » présidée par Isabelle de Waziers.

8.2. Commission « Voirie ».

Etienne BODERAU	POIRE Jean-Paul	BAILLEUL Dominique	RICOUART Jean-Pierre	MOYENS Jean-Pierre
Yannick DUMEIGE	HETROY Maxime	COSETTE Jean-Paul	DANCOURT Daniel	BOUTHORS Didier
CHELLE-POIRET Sabine	DESBIENDRAS Alain	CAUX Gaël	DELHOMELLE Béatrice	ROUZAUD Jean-Marie

Le Président demande s'il y a d'autres candidats.

En l'absence de questions, le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire par 125 voix POUR et 10 bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante, élit les délégués ci-dessus pour siéger au sein de la commission « Voirie » présidée par Joseph BLEYAERT.

Le Président indique que la commission Urbanisme est présidée par présidée par Jannick LEFEUVRE associé Dominique MAGNIER, Joseph BLEYAERT et Xavier LENGLET.

Loïc LEROY remplacerait Alain LESUR et Vincent DEMARET remplacerait Bertille SANGNIER qui n'est plus déléguée communautaire.

Le Président précise que les commissions « URBANISME » des 3 anciennes Communauté de Communes restent composées des anciens membres des commissions.

8.3. Commission « Scolaire ».

AUZOU Emmanuel	MICHAUX Colette	LABESSE Jean-Marc	MAGNIER Ambre	PERONNE Michèle
LOUVARD Annie	DE SAINT GERMAIN Lyliane	CHARBONNIER Sylvain	DUCROCQ Sylvie	BOUTHORS Didier
CHELLE- POIRET Sabine	SINOQUET Céline	LECLERE Jean-Claude	DUMONT Marielle	GLORIEUX Gérard

Le Président demande s'il y a d'autres candidats.

En l'absence de questions, le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire par 136 voix POUR et 1 bulletin blanc ou ne contenant pas une désignation suffisante, élit les délégués ci-dessus pour siéger au sein de la commission « Scolaire » présidée par Jannick LEFEUVRE.

8.4. Commission « Tourisme ».

VASSEUR Dany	IRIARTE RRIOLA Jean-Jacques	BAILLEUL Dominique	DUFOUR Guy	LACHEREZ Guy
GOETHALS Eddy	HETROY Maxime	FORMET Thierry	PRAT Philippe	DE PALMAERT Yolaine
DENEUX Gérard	BOUCRY Firmin	CALIPPE Sylviane	DUBOS Philippe	MARGRY Jean-Pierre

Le Président demande s'il y a d'autres candidats.

En l'absence de questions, le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire par 136 voix POUR et 1 bulletin blanc ou ne contenant pas une désignation suffisante, élit les délégués ci-dessus pour siéger au sein de la commission « Tourisme » présidée par Pascal BOHIN.

Madame de WAZIERS précise que Philippe PRAT est le suppléant et Philippe DALLERY est le titulaire.

8.5. Commission « Communication ».

LOUART Usmée	GERAUX Christophe	NOUGEIN Laurence	DANCOURT Daniel	COCQ Philippe
ROBITAILLE Pierre	DE SAINT GERMAIN Lyliane	MARIAGE Bruno	VAQUER Florence	PORTOIS Nicolas
DUMEIGE Yannick	DUPUIS Éric	CALIPPE Sylviane	HENQUENET Xavier	de PALMAERT Yolaine

Le Président demande s'il y a d'autres candidats.

En l'absence de questions, le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire par 136 voix POUR et 1 bulletin blanc ou ne contenant pas une désignation suffisante, élit les délégués ci-dessus pour siéger au sein de la commission « Communication » présidée par François ROUILLARD.

8.6. Commission « Culture ».

DENEUX Gérard	SINOQUET Céline	LABESSE Jean-Marc	QUEVAUVILLERS Louis	de PALMAERT Yolaine
FURGEROT Christian	MICHAUX Colette	FORMET Thierry	LOMBAREY Michèle	MEERSCHMAN Guy
LOUVARD Annie	IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques	BON Linda	QUILLEN T Jean-Claude	PERONNE Michèle

Le Président demande s'il y a d'autres candidats.

En l'absence de questions, le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire par 133 voix POUR et 4 bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante, élit les délégués ci-dessus pour siéger au sein de la commission « CULTURE » présidée par Rose-France DELAIRE.

8.7. Commission « Equipements sportifs ».

Loïc LEROY	MICHEL Géraldine	COSETTE Jean-Paul	CALIPPE Alain	JANDOS Rodolphe
Dany VASSEUR	DE SAINT GERMAIN Lyliane	BAILLEUL Dominique	HOUAS Jean-Claude	MARGRY Jean-Pierre
Jean-Pierre DEMARQUET	CORDIER Michel	BOSREDON Philippe	GAMBIER Mariel	ROUZAUD Jean-Marie

Le Président demande s'il y a d'autres candidats.

En l'absence de questions, le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire par 131 voix POUR et 6 bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante, élit les délégués ci-après pour siéger au sein de la commission « Equipements sportifs » présidée par François THIVERNY.

8.8. Commission « Bien Vieillir / sous-commission Social ».

DUTITRE Philippe	DOINEL Richard	LECLERE Jean-Claude	BAZIN Jacques	FAUQUEMBERGUE Martine
LECLERCQ Geneviève	DE SAINT GERMAIN Lyliane	SNAUWAERT Jean-Marie	DELHOMELLE Béatrice	MEERSCHMAN Guy
DESMAREST Gérard	VAN DYCKE Roseline	NOBLESSE Albert	DUBOS Philippe	MAGNIER Patrick

Claude LOUIS, commune de Croixrault, souhaite ne pas participer à cette commission mais seulement à la sous-commission mobilité.

Le Président s'enquiert des candidats pour remplacer Claude LOUIS.

Rose-France DELAIRE, commune de Poix-de-Picardie, propose la candidature de Geneviève LECLERCQ, commune de Poix-de-Picardie.

Le Président demande s'il y a d'autres candidats.

En l'absence de questions, le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire par 136 POUR et 1 bulletin blanc ou ne contenant pas une désignation suffisante, élit les délégués ci-dessous pour siéger au sein de la commission « Bien Vieillir / sous-commission SOCIAL » présidée par Marc DEWAELE.

8.9. Commission « Bien Vieillir / sous-commission Mobilité ».

DUTITRE Philippe	CORDIER Michel	LABESSE Jean-Marc	VAQUER Florence	de MONCLIN Arnaud
LOUIS Claude	MICHAUX Colette	PERIMONY Yves	ESCARD Marie-Elisabeth	MAGNIER Patrick
DESMAREST Gérard	DESBIENDRAS Alain	CELISSE Gérard	DANCOURT David	MOYENS Jean-Pierre

Le Président demande s'il y a d'autres candidats.

En l'absence de questions, le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire par 135 voix POUR et 2 bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante, élit les délégués ci-dessus pour siéger au sein de la commission « Bien Vieillir / sous-commission MOBILITE » présidée par Marc DEWAELE.

8.10. Commission « Aménagement de l'Espace et Prospective ».

DESMAREST Gérard	HESSE Hervé	NOBLESSE Albert	QUEVAUVILLERS Louis	WATTEZ Aubert
TRABOUILLET Romuald	DOINEL Richard	CELISSE Gérard	DUCROCQ Sylvie	de l'EPINE Audouin
AVET Hubert	GERAUX Christophe	CAUX Gaël	MOREL Claude	DUBOIS Jean

Le Président demande s'il y a d'autres candidats.

En l'absence de questions, le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire par 135 voix POUR et 2 bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante, élit les délégués ci-dessus pour siéger au sein de la commission « Aménagement de l'Espace et Prospective » présidée par Jean-Jacques STOTER.

Romuald TRABOUILLET, commune de Poix-de-Picardie, observe que les noms des personnes qui n'ont pas voté apparaissent à l'écran alors que le vote est sensé se faire à bulletin secret. Il renouvelle ses inquiétudes à l'égard de la confidentialité des votes à bulletin secret.

Serge ZACHAREWICZ explique que 2 personnes n'ont pas voté mais l'on ne connaît pas la nature de leur vote. Il explique que les noms en vert sont les élus qui ont émargé et donc voté, les 2 noms en noir n'ont pas participé au scrutin et n'ont donc pas signé la liste d'émargement.

8.11. Commission « Gestion du Patrimoine ».

DESPREAUX Xavier	DE SAINT GERMAIN Lyliane	VILTART Vincent	BOUDERNEL Gilles	LEFEVRE André
VASSEUR Dany	VAN DYCKE Roseline	GAILLET Gérard	BAYART Dominique	GLORIEUX Gérard
ROBITAILLE Pierre	BOUCRY Firmin	LENEL Marcel	BLAMPOIX Christophe	COCQ Philippe

Le Président demande s'il y a d'autres candidats.

En l'absence de questions, le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire par 137 voix POUR élit les délégués ci-dessus pour siéger au sein de la commission « Patrimoine » présidée par Thierry HEBERT.

8.12. Commission « Petite Enfance ».

LOUVARD Annie	DUPUIS Éric	VAUDET Déborah	LESENNE Alain	MATHON Christine
LOUART Usmée	IRIARTE ARRIOLA Jean - Jacques	Linda BON	RICOUART Jean- Pierre	DUBOIS Jean
LECLERCQ Geneviève	CORDIER Michel	Laurence NOUGEIN	DUCROCQ Sylvie	PORTOIS Nicolas

Le Président demande s'il y a d'autres candidats.

En l'absence de questions, le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire par 136 voix POUR et 1 bulletin blanc ou ne contenant pas une désignation suffisante, élit les délégués ci-après pour siéger au sein de la commission « Petite Enfance » présidée par James FROIDURE.

8.13. **Commission « Enfance Jeunesse ».**

DUTITRE Philippe	MICHAUX Colette	VAUDET Déborah	DUMONT Marielle	MATHON Christine
FURGEROT Christian	DUPUIS Éric	MARIAGE Bruno	LECUYER Jean-Claude	LACHEREZ Guy
TRABOUILLET Romuald	DE SAINT GERMAIN Lyliane	TEN Alexis	HENQUENET Xavier	LEFEVRE André

Le Président demande s'il y a d'autres candidats.

En l'absence de questions, le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire par 135 voix POUR et 2 bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante, élit les délégués ci-après pour siéger au sein de la commission « Enfance Jeunesse » présidée par Valérie MOUTON.

8.14. **Commission « Habitat ».**

GOETHALS Eddy	HESSE Hervé	TURLOT Jean-Marie	BLAMPOIX Christophe	PORTOIS Nicolas
AVET Hubert	VAN DYCKE Roselyne	TEN Alexis	DUFOUR Guy	WATTEZ Aubert
LESUR Alain	POIRE Jean-Paul	LECLERE Jean- Claude	LESENNE Alain	BOUTHORS Didier

Le Président demande s'il y a d'autres candidats.

En l'absence de questions, le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire par 133 voix POUR et 4 bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante, élit les délégués ci-dessus pour siéger au sein de la commission « Habitat » présidée par Sylvain MANACH.

8.15. **Commission « SPANC-Erosion-Ruissellement ».**

NOPPE Robert	HETROY Maxime	LENEL Marcel	ESCARD Marie- Elisabeth	WATTEZ Aubert
DESPREAU Xavier	DEMAREST Vincent	VILTART Vincent	DELHOMELLE Béatrice	LEFEVRE André
SAELENS Willy	WATELAIN Philippe	PERIMONY Yves	LAROCHE Denis	de l'EPINE Audouin

Le Président demande s'il y a d'autres candidats.

En l'absence de questions, le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire par 131 voix POUR et 6 bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante, élit les délégués ci-dessus pour siéger au sein de la commission « SPANC / Erosion / Ruissellement » présidée par Dominique MAGNIER.

8.16. Commission « Développement Economique ».

Claude LOUIS	GERAUX Christophe	Albert NOBLESSE	BAYART Dominique	JANDOS Rodolphe
Emmanuel AUZOU	HESSE Hervé	Philippe BOSREDON	FACQUET Agnès	de MONCLIN Arnaud
BODERAU Etienne	DEMAREST Vincent	Jean-Marie TURLOT	BAUDEN Jean- Philippe	MAGNIER Patrick

Le Président demande s'il y a d'autres candidats.

En l'absence de questions, le Président soumet ce point au vote.

Il propose de voter à main levée.

Le Conseil Communautaire par 136 voix POUR et 1 ABSTENTION (Sylvain CHARBONNIER) élit les délégués ci-dessus pour siéger au sein de la commission « Développement Economique » présidée par Alain DESFOSES.

8.17. Commission « Intercommunale pour l'accessibilité ».

Le Président explique que cette commission est obligatoire dans les communautés d'au moins 5 000 habitants, compétente en matière de transport ou de l'aménagement de l'espace. Cette commission se trouve régie par l'article L 2143-3 du CGCT et se doit d'associer outre des délégués communautaires, des représentants d'associations intervenant dans les domaines du handicap physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique, d'associations représentants des personnes âgées, de représentants des acteurs économiques et autres usagers.

Le Président propose de constituer cette commission à raison de 2 représentants par secteur.

DEMARQUET Pierre	Jean-	DOINEL Richard	CAUX Gaël	MAGNIER Ambre	PERONNE Michèle
BODERAU Etienne		SOUMILLON Gilles	GAILLET Gérard	ESCARD Marie- Elisabeth	MAGNIER Patrick

Le Président demande s'il y a d'autres candidats.

En l'absence de questions, le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire par 132 voix POUR et 5 bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante, élit les délégués ci-dessus pour siéger au sein de la commission « Intercommunale pour l'Accessibilité » présidée par Alain DESFOSES.

9. Constitution de la Commission d'Appel d'Offres

Le Président propose la désignation de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants de l'Assemblée délibérante.

Le Président déclare avoir reçu les candidatures de :

Titulaires

- Thierry HEBERT
- Xavier LENGLET
- François THIVERNY
- Rose-France DELAIRE
- Joseph BLEYAERT

Suppléants

- Valérie MOUTON
- Jean-Claude GANDON
- Isabelle de WAZIERS
- Jannick LEFEUVRE
- James FROIDURE

Le Président demande s'il y a d'autres candidats.

En l'absence de questions, le Président soumet ce point au vote.

Il propose de voter à main levée.

Le Conseil Communautaire unanime après en avoir délibéré, fixe la composition de la commission reprise ci-dessus.

10. Election des délégués au Syndicat Mixte de Pays du Grand Amiénois et à l'Agence de Développement d'Urbanisme du Grand Amiénois (ADUGA).

10.1 Syndicat Mixte de Pays du Grand Amiénois

Le Président propose de reconduire les délégués ayant siégé à cette instance :

- 5 représentants pour l'ex CCSSA (*Alain DESFOSES, Marc DEWAELE, Jannick LEFEUVRE, Jean-Jacques STOTER et François THIVERNY*).
- 2 représentants pour l'ex CCRO (*Isabelle de WAZIERS et Xavier LENGLET*)
- 2 représentants pour l'ex CCCC (*Joseph BLEYAERT et Jean-François CORNIQUET*)

Le Président demande s'il y a d'autres candidats.

En l'absence de questions, le Président soumet ce point au vote.

Il propose de voter à main levée.

Le Conseil Communautaire unanime après en avoir délibéré, élit les représentants ci-dessus au Syndicat Mixte de Pays du Grand Amiénois.

10.2. ADUGA

Le Président propose de reconduire les délégués ayant siégé à cette instance :

- 3 représentants pour l'ex CCSSA (*Alain DESFOSES, Jannick LEFEUVRE et Jean-Jacques STOTER*).
- 1 représentant pour l'ex CCRO (*Xavier LENGLET*)
- 1 représentant pour l'ex CCCC (*Joseph BLEYAERT*).

Le Président demande s'il y a d'autres candidats.

En l'absence de questions, le Président soumet ce point au vote.

Il propose de voter à main levée.

Le Conseil Communautaire unanime après en avoir délibéré, élit les représentants ci-dessus à l'ADUGA.

Jean-Jacques STOTER, commune de Briquemessnil-Floxicourt, indique qu'il ne pourra assister aux réunions vendredi. Il souhaite s'assurer que la CC2SO y soit représentée car des décisions importantes vont être prises.

Le Président invite les délégués indisponibles à s'excuser au plus vite afin que la date de cette réunion soit éventuellement modifiée.

11. Election des délégués à Somme Numérique

Le Président indique qu'il a reçu les candidatures de :

- François ROUILLARD
- Isabelle de WAZIERS
- Philippe COCQ

Il demande s'il y a d'autres candidats.

En l'absence de questions, le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire unanime après en avoir délibéré, élit les représentants ci-dessus auprès de Somme Numérique.

12. Election des délégués à l'AMEVA

Le Président indique qu'il a reçu les candidatures de :

- Alain DESFOSSÉS
- Guy LACHERÉZ

Il demande s'il y a d'autres candidats.

En l'absence de questions, le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire unanime après en avoir délibéré, élit les représentants ci-dessus auprès de l'AMEVA.

13. Election des représentants à l'EPISSOS

Le Président indique qu'il a reçu les candidatures de :

- Alain DESFOSSÉS
- Jean-Jacques STOTER
- Sylvain MANACH

Il rappelle que différents délégués siègent à l'Epissos en tant que maires.

Rose-France DELAIRE fait remarquer qu'il y a une ambiguïté sur la représentation de M. MANACH au titre de l'ex CCRO.

Dans la mesure où il existe un doute, la question est reportée à la prochaine réunion du Conseil communautaire.

14. Election des délégués à la Mission Locale Insertion Formation Emploi (MLIFE)

Le Président indique qu'il a reçu la candidature de :

Titulaires

- Jean-Jacques STOTER
- Florence VAQUER
- Michèle PERONNE

Suppléants

- Romuald TRABOUILLET
- Marie-Elisabeth ESCARD
- Philippe COCQ

Il demande s'il y a d'autres candidats.

En l'absence de questions, le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire unanime après en avoir délibéré, élit les représentants ci-dessus auprès de la Mission Locale Insertion Formation Emploi (MLIFE).

15. Election des représentants à TRINOVAL

➔ Point reporté au prochain Conseil Communautaire.

Le Président indique que la prochaine Assemblée générale de TRINOVAL n'aura pas lieu avant le mois de mars. Il indique que Flixecourt et Val-de-Nièvre y disposent d'un délégué pour 2 000 habitants alors que les statuts de l'établissement n'ont pas été modifiés. Il estime que si une telle disposition s'appliquait, les petites communes n'auraient plus de représentant.

Il précise que dans le cadre de la Loi NOTRe, la compétence « collecte et traitement » des ordures ménagères est devenue une compétence obligatoire des EPCI.

Par conséquent, un doute est à lever avec TRINOVAL. Le règlement prévoit qu'une collectivité ne puisse pas disposer de plus d'un tiers des voix, ce qui signifierait que les délégués de la CC2SO ne disposeraient plus de 1 voix chacun. De plus, la communauté de communes de l'Abbevillois doit également prendre une décision concernant Hallencourt ; si cette dernière communauté de communes devait quitter TRINOVAL, la représentation de la CC2SO augmenterait encore.

Pour l'instant, il propose de reconduire les anciens délégués.

En l'absence de questions, le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire unanime après en avoir délibéré, décide de reconduire les anciens délégués.

16. Election des délégués au syndicat mixte d'Aménagement de l'ancienne voie ferrée Longpré/Airaines/Oisemont.

Le Président propose de reconduire les délégués précédemment désignés pour siéger à cette instance :

Titulaires	Suppléants :
François ROUILLARD	Alain DESFOSSÉS
Rose-France DELAIRE	Thierry HEBERT

- 5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants pour la CCRO.

Il a reçu les candidatures de :

Titulaires	Suppléants :
Guy DUFOUR	Nicolas DUBOS
Yves ROSAN	Philippe PRAT
Philippe DUBOS	Christian LEQUIEN
Philippe DALLERY	Hervé BRUTELLE
Agnès FACQUET	Karine GACOIN

Le Président demande s'il y a d'autres candidats.

Il est demandé (personne non présentée) s'il y a lieu de maintenir ce syndicat mixte étant donné qu'il existe une commission Aménagement du territoire et Prospective.

Le Président répond que la communauté de communes d'Abbeville adhère au syndicat mixte.

En l'absence de questions supplémentaires, le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire unanime après en avoir délibéré, élit les représentants ci-dessus au Syndicat Mixte d'Aménagement de l'ancienne voie ferrée Longpré/Airaines/Oisemont.

17. Election des délégués au Syndicat Mixte Baie Somme 3 Vallées pour la seule compétence préfiguration du PNR (commune de RAMBURES).

Le Président propose de à procéder à la désignation d'un délégué.

Il a reçu la candidature de Jean-Claude GANDON.

Il demande s'il y a d'autres candidats.

En l'absence de questions, le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire unanime après en avoir délibéré, élit Jean-Claude GANDON au Syndicat Mixte Baie Somme 3 Vallées.

18. Election des délégués au Syndicat Mixte Championnat d'Attelage de Conty

Le Président propose de procéder à la désignation de 4 délégués titulaires et de 4 délégués suppléants.

Il a reçu les candidatures de :

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">▪ Titulaires○ Pascal BOHIN○ Joseph BLEYAERT○ Guy LACHEREZ○ Jean-Pierre MOYENS | <ul style="list-style-type: none">▪ Suppléants :○ Michèle PERONNE○ Clarisse VAN OOTEGHEM○ Jean-Pierre MARGRY○ Bernard COURTIN |
|---|---|

Pascal BOHIN, commune de Conty, s'étonne de la présence de son nom dans la liste étant donné qu'il siège déjà à ce Syndicat depuis 2015 en tant que conseiller départemental.

Le Président demande s'il y a d'autres candidats.

François ROUILLARD, commune d'Airaines, demande que les candidats présentent leurs motivations.

Alain DESBIENDRAS, commune de Beaucamps-le-Jeune, présente sa candidature, il explique qu'il estime être compétent pour exercer ce mandat étant donné qu'il mène des attelages depuis 44 ans.

Pascal BOHIN précise que ce syndicat mixte gère seulement les équipements, pas les compétitions.

Bruno MARIAGE, commune de Warlus, présente sa candidature, il estime que tous ensemble nous pouvons bien travailler dans le monde du cheval.

Nicolas PORTOIS, commune de Tilloy-les-Conty, présente sa candidature, il explique que cet équipement se trouve à 800 mètres de chez lui et qu'il connaît cet équipement dans lequel il pratique depuis son enfance. Il serait heureux d'entrer dans ce syndicat.

Romuald TRABOUILLET, commune de Poix-de-Picardie, demande que les autres candidats se présentent également.

Joseph BLEYAERT, commune de Belleuse, explique qu'il a été élu en tant que président de la communauté de communes du Contynois.

Guy LACHEREZ, commune de Conty, explique qu'il fut l'initiateur de l'équipement du championnat du monde d'attelage, en tant que maire et conseiller général de Conty.

Jean-Pierre MOYENS, commune de Conty, explique qu'il travaille depuis des années avec Pascal BOHIN et Guy LACHEREZ, de plus il se trouve sur place, ce qui est plus facile pour s'occuper des bâtiments.

Michèle PERONNE, commune d'Oresmaux, indique qu'elle a travaillé avec Guy LACHEREZ et que son fils pratique.

Clarisse VAN OOTEGHEM, commune de Conty, explique son fils a fait de l'attelage au Val-de-Selle et suit le projet depuis que Guy LACHEREZ a entamé le projet. Elle trouve ce projet très beau et remercie Guy LACHEREZ de l'avoir initié.

Jean-Pierre MARGRY, commune de Lœuilly, propose de retirer sa candidature si nécessaire.

Le Président indique que Bernard COURTIN, commune de Belleuse, est excusé.

En l'absence de questions supplémentaires, le Président propose de voter sur les candidatures de Mrs DESBIENDRAS Alain, MARIAGE Bruno et PORTOIS Nicolas pour remplacer M. Bohin.

Il est fait appel à candidature : 3 candidats se présentent :

- M. Portois

- M. Desbiendras
- M. Mariage

A l'issue du scrutin les résultats sont les suivants :

- M. Portois : 57 voix
 - M. Desbiendras : 45 voix
 - M. Mariage : 9 voix
 - Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante : 18
- M. PORTOIS est élu représentant au Syndicat Mixte Championnat d'Attelage de Conty.

Le Conseil Communautaire unanime après en avoir délibéré reconduit les autres membres soit :

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Titulaires ○ Joseph BLEYAERT ○ Guy LACHEREZ ○ Jean-Pierre MOYENS | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Suppléants ○ Michèle PERONNE ○ Clarisse VAN OOTEGHEM ○ Jean-Pierre MARGRY ○ Bernard COURTIN |
|---|---|

Le Président s'enquiert des candidatures au poste de suppléant de M. PORTOIS.

Monsieur MARGRY Jean-Pierre, commune de Lœuilly, fait part de sa candidature.

En l'absence de questions supplémentaires, le Président propose de voter sur la candidature de M. MARGRY pour suppléer M. Bohin.

Le Conseil Communautaire, à la majorité simple, après en avoir délibéré, élit Jean-Pierre MARGRY comme suppléant de M. PORTOIS.

Le Conseil Communautaire a donc élu les membres suivants :

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Titulaires ○ Nicolas PORTOIS ○ Joseph BLEYAERT ○ Guy LACHEREZ ○ Jean-Pierre MOYENS | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Suppléants ○ Michèle PERONNE ○ Clarisse VAN OOTEGHEM ○ Jean-Pierre MARGRY ○ Bernard COURTIN |
|--|---|

19. Election des délégués au Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la rivière du Liger

Le Président propose de reconduire les délégués précédemment désignés pour siéger à cette instance.

- Arguël : SOUMILLON Gilles et SOUMILLON Béatrice
- Brocourt : VERRIERE Sébastien et DEMARQUOIS Gina
- Liomer : LASPEYRES Marc et BOURGEOIS Françoise
- Le-Quesne : RESLING Claude et LAFARGUE Guillaume
- Guibermesnil (commune de Lafresguimont) : SANNIER Hervé et CARON Francis.

Il demande s'il y a d'autres candidats.

Vincent DEMARET, commune d'Hornoy-le-Bourg, estime qu'il n'est pas du tout logique que les candidats ne soient pas des délégués communautaires.

Le Président rappelle que c'est déjà le cas pour TRINOVAL.

Serge ZACHAREWICZ indique que le Code général des collectivités territoriales dispose que, dans le cadre d'élections de représentants dans un syndicat mixte fermé, l'EPCI peut faire le choix de ses délégués, soit au sein du Conseil communautaire, soit au sein des élus membres des conseils municipaux.

Marie-Elisabeth ESCARD, commune de Le-Mazis, observe qu'il manque les communes de Saint-Aubin-Rivière (Jacques BAZIN), Le-Mazis (Marie-Elisabeth ESCARD), Inval-Boiron (Denis LAROCHE) et Senarpont (Béatrice DELHOMELLE).

Le Président déclare que ce point est reporté à la prochaine réunion du Conseil communautaire.

20. Election des délégués au Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vallée de l'Airaines

Le Président propose de procéder à la désignation d'un délégué.

Il a reçu la candidature de Thierry HEBERT.

Le Président demande s'il y a d'autres candidats.

En l'absence de questions, le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire unanime après en avoir délibéré, élit Thierry HEBERT, délégué au Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vallée de l'Airaines.

21. Election des délégués au SISCO d'Airaines.

Le Président indique qu'il a reçu les candidatures de :

- Avesnes-Chaussoy
 - Benoît BEAUCOURT
 - Eloïse PRUVOST
- Epaumesnil
 - Jérôme RODY
 - Sylvie BOUDERNEL
- Etrejust
 - Damien BEAUCOURT
 - Jérôme COURTOIS
- Heucourt-Croquoison
 - Arnaud BAILLET
 - Freddy DRIEUX

Jean-Marie SNAUWAERT, commune de Quesnoy-sur-Airaines, explique que le syndicat qu'il préside compte 23 communes, dont 16 dans l'ex canton de Molliens-Dreuil, 2 dans l'ex canton de Picquigny, 4 à Oisemont et 1 à Allery. Le syndicat compte 46 délégués, soit 2 titulaires pour chaque commune.

Le Président demande pourquoi Airaines ne compte aucun délégué.

Jean-Marie SNAUWAERT, commune de Quesnoy-sur-Airaines, répond que, d'après le texte du préfet du 23 décembre, cela concerne les délégués de la communauté de communes de Oisemont. Il revient donc à son intercommunalité de les nommer. Les autres délégués sont encore nommés dans le SISCO de manière automatique.

Le Président explique que le SISCO gère le gymnase et que la commune de Oisemont a cette compétence.

Le Président demande s'il y a d'autres candidats.

Il est déclaré que Benoît BEAUCOURT, commune d'Avesnes-Chaussoy, retire sa candidature.

En l'absence de questions supplémentaires, le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire unanime après en avoir délibéré, élit les délégués ci-dessus au SISCO d'Airaines :

Avesnes-Chaussoy

Eloïse PRUVOST

Epaumesnil. Jérôme RODY
. Sylvie BOUDERNEL**Etrejust**. Damien BEAUCOURT
. Jérôme COURTOIS**Heucourt-Croquoison**. Arnaud BAILLET
. Freddy DRIEUX**22. Election des délégués au SISCO de Fluy-Revelles**

Le Président propose de procéder à la désignation de 3 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

Il propose de reconduire les délégués précédemment désignés, à savoir :

- | | |
|---|------------------------------|
| - Délégué titulaire : CELISSE Gérard | Suppléant : CASTANER Valérie |
| - Délégué titulaire : TEN Alexis | Suppléant : BENESY Stéphane |
| - Délégué titulaire : LABESSE Jean-Marc | |

Le Président demande s'il y a d'autres candidats.

En l'absence de questions, le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire unanime après en avoir délibéré, désigne les personnes ci-dessus pour siéger au SISCO Fluy-Revelles.

23. Election des délégués au SISCO des Noisettes

Le Président propose de procéder à la désignation de 3 délégués titulaires et de 3 délégués suppléants.

Il propose de reconduire les délégués précédemment désignés à savoir :

- | | |
|---|---------------------------------|
| - Délégué titulaire : LECLERE Jean-Claude | Suppléant : VAN HOECHE Emmanuel |
| - Délégué titulaire : DESFOSSÉS Alain | Suppléant : LEFEUVRE Jannick |
| - Délégué titulaire : LEFEBVRE Gwenaël | Suppléant : CAUX Gaël |

Le Président demande s'il y a d'autres candidats.

En l'absence de questions, le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire unanime après en avoir délibéré, désigne les personnes ci-dessus pour siéger au SISCO des Noisettes.

24. Election des délégués au SIVOS de Pissy

Le Président propose de procéder à la désignation de 2 délégués.

Il propose de reconduire les délégués précédemment désignés à savoir :

- STOTER Jean-Jacques
- RINCY Céline

Le Président demande s'il y a d'autres candidats.

En l'absence de questions, le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire unanime après en avoir délibéré, désigne les personnes ci-dessus pour siéger au SIVOS de Pissy.

Jean-Jacques STOTER, commune de Briquemmesnil-Floxicourt, souhaite s'assurer que les délégués sont au courant de la tenue d'une réunion vendredi 10 février à 17h au cours de laquelle ce syndicat rencontre l'inspectrice de circonscription pour l'ouverture éventuelle d'une classe. Il demande s'il doit s'y rendre pour représenter la communauté de communes.

Le Président indique qu'un courrier sera envoyé à l'académie afin que la CC2SO ait au moins un interlocuteur sur le territoire.

25. Election des délégués au SISCO du Bosquel

Le Président propose de procéder à la désignation de 6 délégués.

Il a reçu les candidatures de :

- Jannick LEFEUVRE
- Clarisse VAN OOTEGHEM
- Gérard GLORIEUX
- Thierry IVAIN
- Michel DECAMPS
- LEMAIRE Hervé

Il demande s'il y a d'autres candidats.

En l'absence de questions, le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire unanime après en avoir délibéré, désigne les personnes ci-dessus pour siéger au SISCO du Bosquel.

26. Election d'un représentant au Conseil d'Administration du Collège de CONTY

Le Président propose de procéder à la désignation d'un représentant.

Il a reçu la candidature de François THIVERNY.

Le Président demande s'il y a d'autres candidats.

En l'absence de questions, le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire unanime après en avoir délibéré, élit François THIVERNY, représentant au Conseil d'Administration du Collège de Conty.

27. Election d'un délégué à la commission consultative paritaire de la FDE 80

Le Président propose de procéder à la désignation d'un délégué.

Il a reçu la candidature de Jean-Jacques STOTER.

Le Président demande s'il y a d'autres candidats.

En l'absence de questions, le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire unanime après en avoir délibéré, désigne Jean-Jacques STOTER, délégué à la commission consultative paritaire de la FDE 80.

28. Délégation de pouvoir du conseil communautaire au Président

Le Président rappelle à l'Assemblée que l'Article L5211-10 du CGCT fixe les attributions de l'organe délibérant ne pouvant être déléguées.

Il propose de déléguer au Président certaines attributions limitativement énumérées ainsi qu'il suit :

- Réaliser les emprunts inscrits au budget, y compris les opérations de couverture de risques prévues

par l'article L2221-5-1

- Réaliser les lignes de trésorerie dans la limite du montant fixé par le Conseil Communautaire
- Préparer, passer, exécuter et régler les marchés passés en procédure adaptée
- Souscrire les contrats d'assurance
- Établir les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services
- Négocier et régler les rémunérations frais et honoraires des avocats, notaires, avoués et huissiers de justice
- Accepter les dons et legs
- Signer les conventions de mandat et conventions avec les communes
- Signer les baux (exclus : les baux emphytéotiques)
- Défendre la CC2SO dans les actions intentées contre elle.

Jean-Jacques STOTER, commune de Briquemessnil-Floxicourt, observe que la fonction d'avoué n'existe plus.

Le Président précise que la délégation relative à la réalisation des emprunts prendra fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement général des conseils municipaux.

Par ailleurs, le Président rendra compte lors de chaque réunion de l'organe délibérant de l'utilisation de ces délégations.

En l'absence de questions supplémentaires, le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire par 125 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (DANCOURT David et MARSEILLE Frédéric) et 2 bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante, valide les délégations au Président.

29. Délégation de pouvoir du conseil communautaire au Bureau

Le Président rappelle que l'Article L5211-10 du CGCT fixe les attributions de l'organe délibérant ne pouvant être déléguées.

Il est proposé de déléguer au Bureau les attributions limitativement énumérées ainsi qu'il suit :

- préparation, passation, exécution et règlement des marchés qui nécessitent d'être passés avec des formalités préalables lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- intenter au nom de la CC2SO les actions en justice
- prendre toutes décisions concernant le personnel de la CC2SO exclues les créations de postes,
- attribution de subventions,
- demandes de subventions déposées par la CC2SO,

Il sera rendu compte de l'utilisation de ces délégations lors de chaque réunion de l'organe délibérant.

Le Président demande s'il y a d'autres candidats.

En l'absence de questions, le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire par 121 voix POUR, 1 voix CONTRE (NOPPE Robert), 4 ABSTENTIONS (LECLERCQ Geneviève, D'HAILLECOURT Bernard, MARSEILLE Frédéric, DANCOURT David) et 3 bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante, valide les délégations au Bureau.

30. Indemnités de l'exécutif

Le Président rappelle qu'il avait été convenu de verser une indemnité aux membres du bureau délégataire (pour les 4 délégations) égale à celle des VP, toutefois la réglementation n'autorise pas cela aujourd'hui. En effet, les membres du bureau, même avec délégation, n'ont droit qu'à 6 % de l'indice 1015. Au nom de la CC2SO, le Président va interroger les parlementaires afin qu'une question soit déposée devant l'Assemblée Nationale et le Sénat afin de prendre en compte les spécificités des intercommunalités XXL.

Après réflexion et de multiples essais, il est proposé pour les vice-présidents de diviser par 19 la somme restante qui avait été votée voici 3 ans dans chacun des exécutifs. Pour les membres du bureau, l'indemnité

sera moins élevée que prévu, afin de respecter la loi, et la réserve permettra de trouver une solution pour indemniser les membres du bureau délégataire.

L'enveloppe annuelle des indemnités perçues par les exécutifs par chacun des EPCI représentait un montant de 162 420 €. L'enveloppe annuelle des indemnités proposées s'élève à 144 420 €, soit un différentiel de 18 000 € par rapport aux indemnités perçues sur les 3 EPCI.

Le Président propose de fixer ainsi qu'il suit les indemnités de l'exécutif :

- Indemnités du Président : 2 350 € brut mensuel, soit 61,45 % de l'indice 1015 (taux maximal autorisé 67,50 % de l'indice 1015).
- Indemnités des vice-présidents : 584,48 € brut mensuel, soit 15,28 % de l'indice 1015 (taux maximal autorisé 24,73 % de l'indice 1015).
- Indemnités des membres du bureau délégataire : 229,45 € brut mensuel, soit 6 % de l'indice 1015 (taux maximal autorisé 6 % de l'indice 1015).

Alain DESBIENDRAS, commune de Beaucamps-le-Jeune rappelle que le regroupement de communautés de communes était sensé générer des économies. Il demande si ce sera bien le cas.

Le Président répond qu'il espère que ce sera le cas. Les indemnités proposées sont encadrées par la loi. Il ajoute que la solution consistant à doter la communauté de communes de 4 membres du bureau avec délégation présente un caractère intermédiaire, afin de laisser aux élus le temps de faire plus ample connaissance. Il rappelle que, malgré l'augmentation de la population, l'enveloppe prélevée n'a pas augmenté. Il estime que chacun est raisonnable.

Le Président souligne que par rapport aux montants accordés auparavant aux exécutifs des 3 communautés de communes, une économie de 18 000 euros est réalisée. Il souhaite que cette somme soit distribuée aux membres du bureau avec délégation, lorsqu'une solution aura été trouvée. Le Conseil communautaire en sera averti.

Le Président estime qu'il est difficile de demander à un membre du bureau de se déplacer à Oresmaux eu égard à la distance importante que cela représente.

Alain DESBIENDRAS, commune de Beaucamps-le-Jeune, observe que si la solution d'un président et de 15 vice-présidents avait été conservée, la situation aurait été plus simple.

Le Président souhaite ne pas revenir sur ce vote intervenu lors d'une précédente réunion du Conseil communautaire.

Isabelle de WAZIERS, commune de Lignières-en-Vimeu, ajoute que le calcul ne tient pas compte de l'enveloppe donnée aux deux présidents des communautés de communes, donc ces deux salaires ont diminué de facto puisqu'ils sont devenus vice-présidents.

En l'absence de questions supplémentaires, le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire par 101 voix POUR, 4 voix CONTRE (VAUDET Déborah, DUTITRE Philippe, GAMBIER Mariel, MORAIN Bernard), 19 ABSTENTIONS (NOBLESSE Albert, LENEL Marcel, DESBIENDRAS Alain, CURIE Hubert, FACQUET Agnès, VASSEUR Dany, BODERAU Etienne, DEMAREST Vincent, de BEAUFORT Jean, DUMONT Marielle, LESENNE Alain, PERONNE Michèle, MATHON Christine, SNAUWAERT Jean-Marie, LABESSE Jean-Marc, VASSEUR Céline, MEERCHMAN Guy, WATELAIN Philippe, HETROY Maxime) et 5 bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante, fixe à compter du 21 janvier 2017, les taux et montants des indemnités de fonction du Président, des vice-présidents et des membres du bureau délégataires ainsi qu'il suit :

- **Président : 61.45 % de l'indice brut 1015, soit 2 350 € brut mensuel.**
- **Les Vice-présidents : 15.28 % de l'indice brut 1015, soit 584.48 € brut mensuel.**
- **Les membres du bureau délégataire : 6 % de l'indice brut 1015, soit 229.45 €.**

31. Indemnités du Receveur

Le Président indique qu'il est proposé d'attribuer au Receveur de la Communauté de Communes les indemnités de conseil et de confection de documents budgétaires auxquelles il peut prétendre.

En l'absence de questions, le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire par 111 voix POUR, 2 voix CONTRE (VASSEUR Dany, DOINEL Richard), 11 ABSTENTIONS (QUEVAUVILLERS Louis, GAMBIER Mariel, LEFEUVRE Jannick, DUMONT Marielle, LESENNE Alain, PERONNE Michèle, FOUQUEMBERGUE Martine, GAILLET Gérard, MARSEILLE Frédéric, DANCOURT David, WATELAIN Philippe) et 4 bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante, décide d'attribuer au Receveur les indemnités de conseil et de confection de documents budgétaires.

32. Création d'emplois fonctionnels

Le Président explique qu'il convient de délibérer afin de créer les emplois de direction de l'EPCI.

Il est proposé de créer les emplois fonctionnels suivants :

- Directeur Général d'un EPCI de 20 à 40 000 habitants sur le grade d'attaché principal.
- Directeur Général Adjoint d'un EPCI de 20 à 40 000 habitants sur le grade d'attaché.
- Directeur Général des Services Techniques d'un EPCI de 20 à 40 000 habitants sur le grade d'ingénieur principal.

Le Président précise que ces personnes figuraient déjà dans les services de la communauté de communes et que ce vote est juste une formalité administrative.

En l'absence de questions supplémentaires, le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire par 105 voix POUR, 4 voix CONTRE (VAUDET Déborah, DUTITRE Philippe, DESPREAUX Xavier, LESENNE Alain), 11 ABSTENTIONS (QUEVAUVILLERS Louis, GUILBERT Jackie, DUBOIS Jean, FACQUET Agnès, VASSEUR Dany, DUMONT Marielle, FAUQUEMBERGUE Martine, SNAUWAERT Jean-Marie, HOUAS Jean-Claude, MARSEILLE Frédéric, ROSAN Yves) et 8 bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante, valide la création des emplois fonctionnels.

33. Création d'emplois

Le Président propose de créer :

- un emploi d'adjoint technique à temps complet pour assurer la maintenance de premier niveau des installations du futur centre aquatique
- 5 emplois d'agents d'entretien à temps complet.

Il rappelle qu'il avait été décidé de gérer l'équipe en interne et de ne pas recourir à une DSP.

En l'absence de questions, le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire par 107 voix POUR, 5 voix CONTRE (de CALONNE Roland, LESENNE Alain, TRABOUILLET Romuald, de L'EPINE Audouin, SNAUWAERT Jean-Marie), 13 ABSTENTIONS (SOUILLON Gilles, DUTITRE Philippe, GUILBERT Jackie, de MONCLIN Arnaud, BODERAU Etienne, CHARBONNIER Sylvain, DUMONT Marielle, FOUQUEMBERGUE Martine, AUZOU Emmanuel, LECLERCQ Geneviève, D'HAILLECOURT Bernard, WATELAIN Philippe, ROSAN Yves) et 3 bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante, valide la création d'un emploi d'adjoint technique à temps complet pour assurer la maintenance de premier niveau des installations du futur centre aquatique et de 5 emplois d'agents d'entretien à temps complet.

34. Augmentation de la durée hebdomadaire de travail d'un agent

Le Président propose d'augmenter la durée hebdomadaire de travail d'un agent affecté au secrétariat de direction et ce compte tenu de l'accroissement des charges de travail. La quotité hebdomadaire serait fixée à 32 heures au lieu de 28 précédemment.

En l'absence de questions, le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire par 110 voix POUR, 4 ABSTENTIONS (de CALONNE Roland, CHOPIN Jean-Pierre, DEMAREST Vincent, de L'EPINE Audouin) et 14 bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante, valide l'augmentation de la durée hebdomadaire de travail d'un agent.

35. Mobilité : tarification des minibus 9 places

Le Président explique que dans le cadre des déplacements scolaires, il est de plus en plus fréquent qu'il faille accompagner un car de 53 ou 55 places d'un minibus. A cet effet, il convient d'établir une tarification pour leur utilisation. Les tarifs proposés sont les suivants :

- forfait de mise à disposition : 50€ / journée
- frais kilométriques : 0.35 € / km.

En l'absence de questions, le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire par 105 voix POUR, 9 ABSTENTIONS (SOUILLON Gilles, STOTER Jean-Jacques, DUMEIGE Yannick, de MONCLIN Arnaud, CHARBONNIER Sylvain, DUMONT Marielle, LECLERCQ Geneviève, de L'EPINE Audouin, SNAUWAERT Jean-Marie) et 12 bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante, fixe la tarification ci-dessus des minibus 9 places.

36. Tarif des ACM (Accueil Collectif de Mineurs).

Le Président indique que la CAF de la Somme peut accorder, dans la limite des crédits disponibles, une aide pour favoriser les départs en vacances et pour les loisirs des enfants en centres de loisirs. Ces aides aux vacances dépendent de critères tels que le quotient familial. Ceux-ci ont changé au 1er janvier 2017, ce qui nécessite une révision partielle du découpage des quotients. Suite à l'information de la CAF, le règlement intérieur relatif à l'aide à la structure a été modifié comme suit à compter de 1er janvier 2017 :

Le quotient familial mensuel doit être inférieur ou égal à **800€** au cours du mois d'octobre 2016. Les tranches de quotient familial retenues sont de 0 à 525€ / de 526 à 630€ / de 631 à 800€.

Tarifs ACM 2017 : Coût par enfant

Tarifs pour le secteur de l'ancienne Communauté de Communes du Contynois

Tarifs pour les enfants résidant ou scolarisés dans l'ex Communauté de Communes du Contynois (sorties incluses)

		Jour	1 sem	2 sem	3 sem	4 sem	5 sem	6 sem
Été et petites vacances	Tarif A	7,00 €	29,00 €	55,00 €	79,00 €	101,00 €	120,00 €	137,00 €
	Tarif B	8,00 €	34,00 €	65,00 €	94,00 €	121,00 €	145,00 €	167,00 €
	Tarif C*	10,00 €	44,00 €	85,00 €	124,00 €	161,00 €	195,00 €	227,00 €

*Les enfants en vacances chez un parent proche résidant dans le canton (grands-parents, oncles, tantes...) bénéficient du tarif C pour les vacances scolaires.

Tarifs séjours (3nuits) : tarif unique de 67,50 €

Tarifs pour les enfants résidant à l'extérieur de l'ex Communauté de Communes du Contynois (sorties incluses)

		Jour	1 sem	2 sem	3 sem	4 sem	5 sem	6 sem
Été et petites vacances	Tarif A	10,00 €	44,00 €	85,00 €	124,00 €	161,00 €	195,00 €	227,00 €
	Tarif B	15,00 €	70,00 €	130,00 €	180,00 €	230,00 €	280,00 €	320,00 €
	Tarif C	20,00 €	90,00 €	150,00 €	200,00 €	250,00 €	300,00 €	340,00 €

	Ressortissants CAF
Tarif A	QF<500
Tarif B	501<QF<1500

Tarif C

1501<QF<ET +

Quotient familial (QF) = revenu net du foyer fiscal / Nombre de part

Aide de la CAF (aides aux loisirs de 2,80€/jour) déductible pour les familles bénéficiaires.

Anciennement CCSSOA**Beaucamps-Le-Vieux - Inscription à la journée**

Tarifs à la journée / QF	Coût sans repas/jour	Coût famille bénéficiaire CAF sans repas/jour	Repas	Coût avec repas/jour	Coût famille bénéficiaire CAF avec repas/jour
0 à 600 €	4,40 €	1,60 €	3,20 €	7,60 €	4,80 €
601 à 750 €	4,80 €	2,00 €		8,00 €	5,20 €
751 à 800 €	5,20 €	2,40 €		8,40 €	5,60 €
801 à 1400 €	5,20 €			8,40 €	
1401 € et plus	6,40 €			9,60 €	

Gauville (Inscription possible à la journée. Le montant du repas de 3,80 € est compris dans le tarif journée).

Tarifs à la journée/QF	Coût avec repas /jour	Coût famille bénéficiaire CAF avec repas/jour
Quotient familial de 0 à 550 €	8,10 €	5,30 €
Quotient familial de 551 € à 649 €	8,70 €	5,90 €
Quotient familial de 650 € à 800 €	9,30 €	6,50 €
Quotient familial 801 € et plus	9,90 €	

Molliens-Dreuil (les inscriptions se font à la semaine).

Tarifs à la semaine(QF)	Coût sans repas/ semaine	Coût famille bénéficiaire CAF sans repas/semaine	Repas/ semaine	Coût avec repas/semaine	Coût réel famille bénéficiaire CAF avec repas/semaine
0 à 450 €	37,00 €	23,00 €	19,00 €	56,00 €	42,00 €
450 à 800 €	42,00 €	28,00 €		61,00 €	47,00 €
Plus de 801 €	47,00 €			66,00 €	

Poix-de-Picardie (Inscription à la semaine).

Coût du repas (vacances de printemps 4€/jour)

QF	Coût sans repas/semaine	Coût famille bénéficiaire CAF sans repas/semaine
0-600	18,40 €	4,40 €
601-750	19,40 €	5,40 €
751-800	23,50 €	9,50 €
801-1050	23,50 €	
1051-1400	25,50 €	
1400 et +	27,50 €	

Quevauvillers (les inscriptions se font à la semaine).

Tarifs	Semaine 4 jours	Semaine 5 jours
Qf inférieur à 564 €	20,00 €	25,00 €
Qf compris entre 564 € et 916 €	22,00 €	27,50 €

Qf supérieur à 916 €	24,00 €	30,00 €
Prix du repas	3,90 € par jour et par enfant (tarif unique)	

Aide de la CAF (aides aux loisirs de 2,80€/jour) déductible pour les familles bénéficiaires.

NB : Liomer (Association Familiale du Liger): coût du repas 3,20 € /j/enfant perçu par la CC2SO.

Tarifs pour le secteur de l'ancienne Communauté de Communes de la région de Oisemont

(Inscription à la semaine)

Enfant résidant du territoire

QF	Tarif/ semaine sans repas	Tarif/ semaine sans repas Bénéficiaire CAF	Tarif/ semaine avec repas	Tarif/ semaine avec repas Bénéficiaire CAF
0 à 750 €	31,00 €	17,00 €	41,00 €	27,00 €
751-800 €	33,00 €	19,00 €	43,00 €	29,00 €
Plus de 801 €	35,00 €		45,00 €	

Enfant résidant hors territoire

QF	Tarif/ semaine sans repas	Tarif/ semaine sans repas Bénéficiaire CAF	Tarif/ semaine avec repas	Tarif/ semaine avec repas Bénéficiaire CAF
0 à 750 €	41,00 €	27,00 €	51,00 €	37,00 €
751-800 €	43,00 €	29,00 €	53,00 €	39,00 €
Plus de 801 €	45,00 €		55,00 €	

En l'absence de questions, le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire unanime après en avoir délibéré, fixe le tarif des Accueils Collectifs de Mineurs.

37. Développement économique : intervention de la CC2SO au titre du FEADER

Le Président explique que dans le cadre de l'installation de la Société DEL MONTE sur la ZAC de la Mine d'Or, l'entreprise peut prétendre à un financement au titre du FEADER pouvant atteindre 10 % de l'investissement global avec un plafond fixé à 500 000 €.

L'Europe attribue une subvention fixée à 63% du montant plafond soit 315 000 €, le reste devant être apporté par les différentes collectivités.

Ci-dessous, le tableau de répartition des aides entre l'Europe, le Département, la Région et la CC2SO :

Type d'investissement	Montant Investissement	% aides possibles FEADER	Montant Aides possibles	Europe (63%)	Département	Région	CC2SO
Matériel	3 506 000	10%	350 600	220 878	57 849	71 873	0
Immobilier	3 300 000	10%	136 800	86 184		40 616	10 000
Frais d'études	12 600	10%	12 600				
Total	6 806 000		500 000	315 000	57 849	117 151	10 000

Le Président demande d'allouer une participation à hauteur de 10 000 € pour permettre l'obtention des subventions européennes par la Société DEL MONTE.

Sylvain CHARBONNIER, commune de Molliens-Dreuil, demande si DEL MONTE offre des contreparties ou des engagements pour recevoir ces aides, ou si cet argent public est donné sans contrepartie.

Le Président répond que DEL MONTE s'est engagé à construire ses installations. Il rappelle la lourdeur des procédures et la rigueur des instances européennes en la matière.

En l'absence de questions supplémentaires, le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire par 109 voix POUR, 2 voix CONTRE (QUEVAUVILLERS Louis, DELHOMELLE Béatrice), 6 ABSTENTIONS (DUTITRE Philippe, VAQUER Florence, DESPREAUX Xavier, ESCARD Marie-Elisabeth, DUMONT Marielle, HOUAS Jean-Claude) et 8 bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante, attribue une aide de 10 000 € à la Société DEL MONTE.

38. Approbation du PLU de la commune de Quevauvillers

Le Président rappelle que la CC2SO a délibéré pour entreprendre une procédure de modification du PLU de Quevauvillers. L'enquête publique afférente à cette modification s'est déroulée du 27 décembre au 27 janvier 2017.

Les conclusions du commissaire enquêteur sont les suivantes :

- Que la publicité par affichage dans la commune et au siège de la CC2SO ont été faites dans les délais.
- Que les publications légales dans les journaux habilités ont été faites dans les 15 jours au moins avant le début de l'enquête et répétés dans les huit premiers jours de l'enquête.
- Que le dossier d'enquête publique et le registre ont bien été mis à disposition pendant toute la durée de l'enquête et que le public a pu les consulter et s'exprimer librement (cf.les observations).
- Qu'il a été tenu 5 permanences
- Que l'enquête s'est déroulée conformément à la législation en vigueur et que le dossier présenté permettrait d'avoir une bonne connaissance du projet
- Que L'enquête publique s'est déroulée dans un excellent climat, le maire de Quevauvillers ayant fourni tous les moyens nécessaires à son bon déroulement et la chargée de mission de la CC2SO ayant répondu dans les meilleurs délais aux questions qui lui étaient posées. Toutes les observations enregistrées dans le registre ouvert à Quevauvillers sont favorables aux deux modifications sollicitées. Le registre ouvert au siège de la CC2SO ne porte aucune remarque, observation ou opposition.

Jean-Marc LABESSE, commune de Quevauvillers, explique que cette modification bénéficie à l'entreprise Serge Lefevre qui joue un rôle très important. De plus, si elle ne pouvait plus poursuivre son activité, elle serait contrainte de licencier et de cesser son activité. Pour poursuivre son activité, elle doit obtenir de la part de la DREAL une licence pour récupérer et détruire les véhicules.

Le Président propose d'approuver la modification du PLU de Quevauvillers.

En l'absence de questions, le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire par 109 voix POUR, 1 voix CONTRE (LENGLET Xavier), 3 ABSTENTIONS (LENEL Marcel, CELISSE Gérard, GERAUX Christophe) et 12 bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante, approuve la modification du PLU de la commune de Quevauvillers.

39. Convention entre la Préfecture et la CC2SO pour la transmission électronique des actes au représentant de l'Etat.

Le Président explique que la Préfecture de la Somme a sollicité la CC2SO pour procéder à la mise à jour de la convention pour la transmission électronique des actes au représentant de l'Etat suite à la fusion et ainsi continuer à bénéficier des nombreux avantages liés à ce dispositif. Il est rappelé que ce protocole consiste à permettre le transfert des délibérations et autres documents administratifs ou budgétaires intéressant directement la Préfecture sous forme dématérialisée.

Le protocole contractualisant l'Etat et la Communauté de Communes pour une durée d'une année avec tacite reconduction doit être validé par le Conseil Communautaire.

Le Président demande au Conseil communautaire de l'autoriser à revêtir ledit protocole de sa signature.

En l'absence de questions, le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire unanime après en avoir délibéré, approuve la mise à jour de la convention pour la transmission des actes dématérialisés au contrôle de légalité et invite son Président à revêtir de sa signature la convention à intervenir.

40. Logo de la CC2SO

Le Président présente le logo ci-dessous.



En l'absence de questions, le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire par 109 voix POUR, 4 ABSTENTIONS (de CALONNE Roland, de L'EPINE Audouin, HESSE Hervé, HETROY Maxime) et 12 bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante, valide le logo proposé :

41. Questions supplémentaire

41.2. Adhésion à Regional Partner

Le Président explique que cette société répond à des appels à projets au profit des EPCI afin d'accueillir des entreprises sur les territoires. En 2016, deux entreprises se sont installées dans la Somme grâce à cette action. Seules deux communautés de communes du département n'y adhèrent pas encore : la CC2SO et celle d'Albert. Le coût de l'adhésion s'élève à 4 000 euros HT.

Alain DESBIENDRAS, commune de Beaucamps-le-Jeune, s'enquiert des services proposés par Regional Partner et des retombées.

Le Président répond qu'ils vont chercher les entreprises grâce à leur réseau. En 2016, 2 entreprises se sont installées dans la Somme grâce à cette action.

Serge ZACHAREWICZ, directeur général des services, explique que Regional Partner recense les appels à projet que les entreprises lancent à l'échelon national et international et se charge de transmettre aux communautés de communes les conditions de l'appel à projet (superficie nécessaires, type d'emplois, contraintes techniques, etc.). Ensuite, les adhérents déposent un dossier à Regional Partner qui le transmet à l'entreprise qui sélectionne les territoires qui l'intéresse, se rend sur site avec Regional Partner afin de déterminer si les terrains proposés correspondent à leurs besoins. La question posée est la suivante : la somme de 4 000 euros HT serait-elle compensée par les emplois potentiellement créés ?

Le Président ajoute qu'il serait possible de ne pas renouveler l'adhésion l'année prochaine.

Vincent DEMARET, commune d'Hornoy-le-Bourg, demande si ces prestations ne sont pas redondantes avec la mission de la CCI, avec laquelle la communauté de communes avait conclu une convention.

Le Président répond que la convention conclue dans le cadre de la zone d'activités de Croixrault a pris fin. Il rappelle que la CCSOA a adhéré pendant 10 ans à la CCI sans grand effet.

Le Président invite le Conseil communautaire à l'autoriser à revêtir de sa signature la convention de partenariat à intervenir.

En l'absence de questions supplémentaires, le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire par 69 voix POUR, 14 voix CONTRE (LENEL Marcel, DUTITRE Philippe, DUMEIGE Yannick, CHELLE-POIRET Sabine, GOETHALS Eddy, VASSEUR Dany, DEMAREST Vincent, DESPREAUX Xavier, COCQ Philippe, TRABOUILLET Romuald, SNAUWAERT Jean-Marie, LABESSE Jean-Marc, VILTART Vincent, MEERSCHMAN Guy) 31 ABSTENTIONS (ROUILLARD François, QUEVAUVILLERS Louis, DUPUIS Éric, IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques, CELISSE Gérard, STOTER Jean-Jacques, BAYART Dominique, de PALMAERT Yolaine, DUBOIS Jean, LOUVARD Annie, VAQUER Florence, SINOQUET Céline, BOSREDON Philippe, de BEAUFORT Jean, AVET Hubert, CHARBONNIER Sylvain, COSETTE Jean-Paul, MAGNIER Dominique, DANCOURT Daniel, DUMONT Marielle, PERONNE

Michèle, MATHON Christine, LECLERCQ Geneviève, D'HAILLECOURT Bernard, GAILLET Gérard, VASSEUR Céline, HOUAS Jean-Claude, DELHOMELLE Béatrice, CALIPPE Sylviane, MARSEILLE Frédéric, WATELAIN Philippe) et 11 bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante, autorise l'adhésion à Regional Partner d'un montant de 4 000 € et autorise le Président à revêtir de sa signature la convention de partenariat à intervenir.

41.3. Demande de subventions au titre de la DETR

Le Président indique que les dossiers de demandes de subventions au titre de la DETR se doivent d'être déposés avant le 15 courant, c'est pourquoi il demande de l'autoriser à déposer les dossiers de demandes de subventions pour les opérations ci-après et ce quand bien même les commissions n'auraient eu à les examiner.

Le Conseil communautaire unanime après en avoir délibéré, invite son Président à solliciter les différentes subventions à intervenir et à signer tout document se rapportant à la :

- Construction d'une école et d'une cantine à Oisemont 2nde tranche : 950 000 euros HT.
- Restructuration du gymnase communautaire à Oisemont 1^{ère} tranche : 150 000 euros HT.
- Résidence de Tourisme à Conty : 700 000 euros HT.

42. Lieu du prochain Conseil Communautaire.

Le Président propose de visiter le centre aquatique le 20 mars à 17 heures avant de se rendre à TRINOVAL pour la réunion du Conseil Communautaire à 18h30.

En l'absence de questions, le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire unanime après en avoir délibéré, fixe le lieu du prochain Conseil communautaire à TRINOVAL à 18h30.

Le Président indique qu'une réunion d'information se tiendra demain soir à TRINOVAL au sujet de l'opération Hauts-de-France Propre.

Monsieur PORTOIS Nicolas, commune de Tilloy-les-Conty, invite les élus et les habitants à participer à cette opération, les 17 et 18 mars.

43. Questions diverses

Ramassage Scolaire

Alain DESBIENDRAS, commune de Beaucamps-le-Jeune, explique qu'il a été interpellé le 25 janvier par des parents d'élève car ce jour-là le ramassage scolaire n'a pas fonctionné, laissant 7 enfants sur le trottoir pendant 1h30. Il s'étonne que la Communauté de communes n'avertisse pas les communes en cas d'avis de tempête et autres.

Le Président explique que la décision fut prise le matin même de ne pas envoyer les cars, l'information est passée aussi vite que possible. Il assure que le système sera amélioré, avec appel sur le téléphone portable des maires lorsqu'ils en ont un.

Jannick LEFEUVRE, commune de Lafresguimont-Saint-Martin, estime qu'il est urgent de mettre en place une chaîne téléphonique en cas de problème.

Absence de barrières de dégel

Alain DESBIENDRAS, commune de Beaucamps-le-Jeune, s'étonne de l'absence de barrières de dégel.

Le Président explique que le gel n'avait pas été très fort. Il admet qu'il importe d'être vigilant, notamment dans les secteurs où de gros travaux sont en cours (construction d'éoliennes et autres).

Monsieur HEBERT explique que bien qu'il n'était plus vice-président en charge de la voirie, il a appelé Romuald Blanchard afin de constater sur place, avant et après passage de l'entreprise qui débarrassait de la terre, afin que cette dernière paye les éventuels dégâts.

Alain DESBIENDRAS, commune de Beaucamps-le-Jeune, explique qu'il a renvoyé les grues venues pour les éoliennes car le coût de réparation des routes coûte cher.

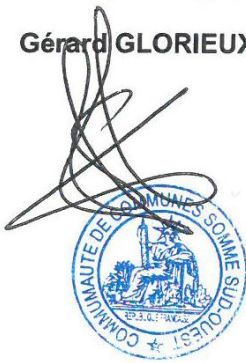
Écran

Il est demandé que lors des séances un deuxième écran affiche les chiffres et informations liées à chaque point de l'ordre du jour.

Le Président répond que la présente séance était inhabituellement longue et il rappelle que ces éléments figurent dans la note de synthèse.

Le Secrétaire de séance

Gérard GLORIEUX



Le Président

Alain DESFOSES

